

## DÉCISION

**Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,**

- Vu le code de commerce et notamment l'article R. 711-68 ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

**Décide :**

- de donner délégation de signature à M. Jérôme CANLORBE, membre élu de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, à l'effet de signer les actes de passation et d'exécution des marchés et des accords-cadres soumis pour avis à la commission des marchés dès lors que l'Assemblée générale, ou le Bureau en cas d'urgence, m'aura préalablement autorisé à les signer et à les notifier.

La présente délégation prend effet à compter de leur signature et s'exerce pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Fait à Paris, le 13 décembre 2016



Didier KLING